

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de la Gironde-
Maritime

COMMUNE de Royan

ARRONDISSEMENT de Rochefort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON de ROYAN

Séance du 20 Décembre 1950

OBJET :

Révision des listes électorales

L'an mil neuf cent cinquante, le 20 du mois de Décembre, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. REGAZONI ch. Maire, en session

	ordinajre
	extraordinaire

 d'après convocations faites le 16 Décembre 1950.

NOMBRE de Conseillers municipaux ayant pris part au vote :

50

Etaient présents : MM. Regazoni, Mochedereux, Prugnaud, Chamboulan, Melle Riskosky, MM. Bujard Péraudeau, Chazeaud, Bouchet, Counil, Baudet Guillaud, Dufour, Seugnet, Bouchet, Domecq

Excusé : M. Cousinet

Absents : MM. _____

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a Le Conseil délègue pour la révision des listes électorales de 1950

à la 1ère commission : M. REUTIN

à la 2° commission : MM. BOUCHET THIRION

*schaff de d'arron
le tal...
et...
a aff...
elle font*

*cho. je de je je de
rehabilités*

30 DEC 1950

Fait et délibéré à **Royan**
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. **les membres présents.**

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite
la cause qui les a empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).



Pour extrait conforme :

Le Maire,